BAREME DES HONORAIRES*

VENTE

Rémunération forfaitaire de 3500€ TTC** maximum sur la part inférieure ou égale A 30 000 €

- 7 % TTC maximum sur la part comprise entre 1 € et 200 000 €
- 6 % TTC maximum sur la part comprise entre 200 001 € et 500 000 €
- 5 % TTC maximum sur la part supérieure à 500 001 à 800 000 €
- 4 % TTC maximum supérieur à 800 001 €
- Autres prestations (tarifs «sur demande»)

*Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.

**TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20%.

LOCATION

Locaux à usage d'habitation ou meublés (régis par la loi du 6/07/1989) Honoraires location dus par chaque partie (Bailleur et Locataire)

Bailleur : dans la limite de 9% HT du loyer annuel Hors charges

Locataire : visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : dans la limite de 10€ ttc au m²
Etat des lieux : dans la limite de 3€ ttc au m²

GESTION Dédiée

Barème de gestion locative une formule tout inclus

Prestations incluses	Service premium tout inclus
En % HT de l'encaissement	6 % HT

Autres prestations :
Garantie loyers impayés : 2.90 % TTC du quittancement à la charge du bailleur
- Frais d'haussier et d'avocat à la charge du propriétaire, sauf si GLI
- Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire) : 150 € TTC
- Rédaction et gestion Permis de louer : 50 € TTC